



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats, s.a.

**PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE**

Saint-Jérôme, le 28 octobre 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Notre référence : 3070-0343

Objet : Dossier R-3837-2013 Phase 2 – Planification de l'audience

Maître Dubois,

La présente fait suite à la lettre de la Régie du **23 octobre 2013** sollicitant les intentions de participants pour la planification de l'audience dans ce dossier.

En reprenant, dans le même ordre, chacun des éléments contenus dans votre lettre, les intentions de l'ACIG sont les suivantes :

1. Le temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve, le cas échéant :

30 minutes pour Lucie Gervais et 15 minutes pour Olivier Charest.

2. La liste et la qualification demandée de leurs témoins :

Un seul panel composé de Lucie Gervais et Olivier Charest en leur qualité d'analystes pour l'ACIG.



3. Le temps prévu pour contre-interroger les témoins de Gaz Métro (par panel, s'il y a lieu) et les témoins de chacun des intervenants :

Maximum de 30 minutes pour chacun des panels de Gaz Métro. Simple réserve de 10 minutes maximum pour chacun des intervenants.

4. Le temps prévu pour l'argumentation :

Maximum de 60 minutes. Nous apprécierions bénéficier d'un délai raisonnable pour nous préparer adéquatement.

5. Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience :

Aucun.

Nous vous prions d'agréer, Maître Dubois, l'expression de nos meilleurs sentiments.

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
CABINET D'AVOCATS, S.A.



GUY SARAULT

GS/jk

c.c. : - Gaz Metro – a/s Me Vincent Regnault et Affaires réglementaires
- ACIG – a/s Dr. Shahrzad Rahbar et Mrs. Darlene Prokop
- Madame Lucie Gervais
- Me Olivier Charest

